



Entretien Mairie

Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon - Cap-Ferret

Mardi 20 février 2018 - 18h00 / 20h00

Mairie de Lège Cap-Ferret – 33950 Lège Cap-Ferret

PARTICIPANTS

Qualité	NOM Prénom
Adjoint au Maire	LENDRES Eric
Président	SALAUN Didier
Vice-Président et Secrétaire Général	COLLEDANI Frédéric
Vice-Président Sauvetage Sportif	LARMINACH Pascal
Secrétaire adjoint	LENCOU Pascal
Trésorier	TROQUE Pascal

ORDRE DU JOUR

1. Point de situation, état d'avancement du Club ;
2. AOT Cabane plage de l'Horizon 2019 ;
3. Mise en place du container au poste de secours ;
4. Perspectives de locaux (concept de Maison du Sauvetage) ;
5. Dispositif opérationnel plages ;
6. Section Sportive Lycée d'Andernos ;
7. Article « Revue de la Presqu'île ».

COMPTE-RENDU

1- Point de situation, état d'avancement du Club

Fred COLLEDANI, Vice-Président et Secrétaire Général fait un point de situation sur l'état d'avancement du Club depuis le début des activités le 1^{er} octobre 2017.

Le Club compte aujourd'hui 38 adhérents tous licenciés à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS). Ces derniers âgés de 12 à 17 ans participent régulièrement aux activités proposées par le Club soit :

- Le mercredi après-midi et le samedi matin en milieu naturel plage de l'Horizon (allègement en période hivernale) ;
- Le lundi soir (créneau SNSM), mercredi midi (selon météo) et dimanche matin piscine d'Andernos.

6 adhérents préparent le BNSSA et 3 formateurs se présentent au recyclage quinquennal.

En matière de formation au secourisme, le Club à d'ores et déjà organisé, sous l'égide de Pascal LENCOU, référent Formation et Moniteur habilité FFSS :

- une formation continue PSE1/PSE2 début février avec 7 candidats ;
- une formation initiale PSE 1 avec 6 lauréats.

2 autres formations sont programmées en avril prochain :

- une formation initiale PSE2 ;
- une formation continue PSE1/PSE2 au profit notamment des moniteurs de Surf de la Presqu'île.

Fred COLLEDANI présente la nouvelle équipe d'encadrement du Club qui se présente comme suit :

DIRIGEANTS :

Le **Bureau** :

- **Président** : Didier SALAUN,
- **Vice-Président** chargé de la Formation des Sauveteurs : Fred COLLEDANI,
- **Vice-Président** chargé du Sauvetage Sportif : Pascal LARMINACH,
- **Secrétaire Général** : Fred COLLEDANI,
- **Secrétaire Adjoint** en charge de la Formation : Pascal LENCOU,
- **Trésorier** : Pascal TROQUE.

Le Comité Directeur :

- Fred COLLEDANI,
- Philippe GATTY,
- Pascal LARMINACH,
- Alexandre LEMARCHAND,
- Pascal LENCOU,
- Charles QUINT,
- Didier SALAUN,
- Norbert STOLLA,
- Pascal TROQUE.

FORMATEURS :

- Fred COLLEDANI,
- Sébastien LABARBE,
- Pascal LARMINACH,
- Alexandre LEMARCHAND,
- Pascal LENCOU,
- Jérôme LUSSEAUD,
- Nicolas OTT,
- Charles QUINT,
- Boris SORBIER,
- Norbert STOLLA,
- Pascal TROQUE.

2- AOT Cabane plage de l'Horizon

Dès sa création, le Club a fait une demande de mise en place d'une cabane sur la plage de l'Horizon au Cap-Ferret afin de pouvoir développer son activité pendant les mois de juillet et août auprès d'une clientèle estivale et locale, assurer sa visibilité sur la Presqu'île et disposer ainsi d'une ressource financière qui devait être notamment consacrée à la rémunération d'un personnel d'encadrement sur les 10 mois de la saison sportive suivante.

Cette demande, valant pour la saison estivale 2018, a été, de manière unilatérale et sans concertation du Comité directeur, déclarée abandonnée par un membre de l'ancienne équipe dirigeante à l'automne 2017.

Mise devant le fait accompli, la nouvelle équipe dirigeante a renouvelé cette demande avec ardeur pour l'année 2019 sachant que ce besoin est essentiel pour le développement et la survie du Club.

Eric LENDRES, adjoint au Maire fait part des éléments suivants :

Après une enquête publique ayant justifié de quelques observations, la municipalité a reçu, de l'État, un accord de principe pour l'attribution d'une concession du domaine public maritime jusqu'à 2030.

Cette concession porte sur 4 plages réglementées :

- Le Grand-Crohot ;
- Le Truc-Vert ;
- La Garonne ;
- Le Cap-Ferret.

Chacune de ces plages pourra potentiellement recevoir 4 cabanes maximum dont la superficie totale est limitée (Cahier des charges de l'État).

- La plage du Grand-Crohot et celle du Truc-Vert sont d'ores et déjà saturées en termes de nombre de cabanes susceptibles d'être implantées et de superficie utilisée ;
- La plage de la Garonne devrait disposer de 2 cabanes ;
- La plage du Cap-Ferret devrait disposer de 4 cabanes (2 Surf et 2 alimentaires) mais **30 à 40 m² de superficie resteraient disponibles.**

A cela s'ajoute le fait que toute nouvelle implantation de cabane est soumise à un appel d'offre ainsi qu'à l'aval du Parc Naturel Marin.

Au regard de ces éléments, Eric LENDRES propose aux représentants du Club de réfléchir à l'implantation d'une cabane sur la plage de la Garonne pour la saison 2019.

Cette proposition, susceptible d'engager fortement l'avenir du Club voire de le compromettre, sera discutée en Bureau puis soumise pour décision finale au Comité Directeur avant d'être communiquée à la municipalité.

3- Mise en place du container au poste de secours

L'implantation du poste de secours sur la dune plage de l'Horizon au Cap-Ferret fait l'objet d'une convention avec le Conservatoire du Littoral.

La mise en place d'un 2^{ème} container au profit du Club de Sauvetage nécessitait que cette convention soit renégociée.

La Mairie a obtenu, du Conservatoire du Littoral, l'autorisation d'implanter ce 2^{ème} container à la condition que celui-ci soit adossé et intégré au poste de secours et qu'un habillage soit prévu.

La nouvelle convention, ainsi modifiée, est aujourd'hui signée.

Un devis relatif à l'habillage du poste est actuellement en cours.

Les représentants du Club font observer qu'un habillage adéquat serait le bienvenu afin d'améliorer l'esthétique du bâtiment et de favoriser ainsi son intégration au milieu naturel environnant (bardage bois ?).

Il est indiqué que la Mairie restera propriétaire du container qui sera mis à la disposition du Club au travers d'une convention.

La mise à disposition sera permanente (toute l'année). Des règles d'utilisation seront établies afin de ne pas perturber le fonctionnement du poste de secours en période de surveillance des baignades.

L'implantation du container devrait être finalisée pour la fin du mois de mai 2018. Les responsables du club attirent l'attention sur le fait que la convention de mise à disposition du poste de secours prend fin le 1^{er} mai. Il ne faudrait pas que le Club se retrouve dans l'obligation d'évacuer son matériel du container actuel sans que le nouveau soit installé et aménagé (supports de planches). Eric LENDRES prend en compte cette observation.

4- Perspectives de locaux (concept de Maison du Sauveteur)

Les responsables du Club renouvellent leur souhait de pouvoir disposer de locaux visant à asseoir l'organisation du Club et sollicitent l'appui de la municipalité pour ce dossier.

Les besoins précédemment exprimés restent les suivants :

- Salle de formation/réunion avec sanitaires et connexion Internet ;
- Bureau pour l'administration du Club ;
- Espace de stockage (intégré ou séparé) facilement accessible avec un véhicule.

Compte-tenu de l'historique de la création du Club, il reste important et il a été plusieurs fois précisé que ces locaux doivent être situés à la pointe du Cap-Ferret, au plus proche de la plage de l'Horizon, lieu privilégié de regroupement des activités, des adhérents et de stockage du matériel du Club. Il est également à noter que le Secrétaire Général, le Secrétaire adjoint ainsi que 2 des Formateurs principaux, en charge de la gestion et de l'animation logistique de ces possibles locaux, sont résidents de la pointe du Cap-Ferret.

Eric LENDRES répond que l'idée n'est pas abandonnée mais que les possibilités foncières sur le Cap-Ferret rendent les choses compliquées. Néanmoins, quelques pistes, en correspondance avec le Projet Fondateur du Club peuvent être suggérées telles que :

- Le Panier Fleuri dans le cadre d'un projet de réaménagement intégrant l'office de tourisme, la Mairie annexe et la SNSM ;
- Les Sables d'Or dans le cadre de la construction d'un nouveau Centre de Secours Sapeur-pompier et de la réaffectation de l'ancienne caserne aux Services Techniques de la Mairie ;

Chacune de ces solutions présente des atouts et des inconvénients mais mérite d'être explorée avec attention jusqu'au bout du fait qu'elles emportent l'adhésion a priori du Club.

En outre, dans l'idée de créer une véritable « Maison du Sauvetage » au Cap-Ferret à l'image de la « Maison de la Glisse » au Grand-Crohot, une mutualisation des locaux avec la SNSM pourrait être envisagée (plusieurs cadres du Club ont la double appartenance).

A ce stade du compte-rendu et pour la clarté des débats, il est utile de préciser que plusieurs autres hypothèses d'implantation (non évoquées au cours de cette réunion) avaient été précédemment envisagées puis abandonnées telles que :

- Le garage désaffecté dans l'espace du Phare (pas de contact avec les Phares et Balises) ;
- Le hangar à l'usage du Club de Voile dans le quartier ostréicole (occupé et utilisé par le Club de voile et problème d'accessibilité) ;
- L'ancien stade à l'entrée du Cap-Ferret (zone submersible inconstructible) ;
- Le stade de rugby au Ferret (pas de locaux disponibles)
- Le Centre Marin (loyer de 800€/mois pour une cellule fermée) ;
- ... etc ...

Eric LENDRES fait également part d'une possible mutualisation avec le Surf Club de la Presqu'île au sein de la « Maison de la Glisse » au Grand-Crohot.

Cette proposition avait déjà été mentionnée lors d'un entretien avec Monsieur le Maire mais, faute de ne pas correspondre au projet fondateur initial, n'avait pas suscité l'adhésion du Club de Sauvetage.

Enfin, des locaux peuvent également être utilement recherchés sur Lège, Claouey, Piquey, Le Canon ou La Vigne bien que ces localisations ne correspondent pas aux desideratas du Club.

Toutefois, selon leur configuration, ces derniers pourraient être avantageusement proposés à une association disposant de locaux au Cap-Ferret et désireuse de se recentrer sur la Presqu'île.

Les locaux ainsi libérés pourraient être proposés au Club de Sauvetage.

Les cadres du Club ainsi que la Mairie poursuivent leurs investigations et se tiennent mutuellement informés des perspectives dans ce domaine.

5- Dispositif opérationnel plages

Au-delà de l'aspect purement sportif, la finalité du Club est de former des sauveteurs opérationnels susceptibles d'armer durablement ou ponctuellement les postes de secours de la commune.

Le Club dispose aujourd'hui d'une dizaine de sauveteurs opérationnels qualifiés, recyclés et expérimentés. 6 de nos jeunes adhérents sont en formation BNSSA.

A terme, le Club sera en mesure d'assister utilement la municipalité dans plusieurs domaines :

- Fourniture de sauveteurs opérationnels pour la saison estivale de surveillance des baignades.
Sous réserve de la sélection du SIVU, 3 de nos jeunes BNSSA seraient susceptibles de proposer leur candidature dès 2018 ;
- Armement et encadrement des postes de secours sur les week-ends avant et après saison au gré des affluences supposées (A la demande de la Mairie - Délai d'activation 48h00 à 72h00) ;
- Service de remplacement ponctuel (courte durée) pour sauveteur défaillant (maladie/blessure) ou de renfort ponctuel lié à un surcroît d'activité exceptionnel ;
- En cas de défaillance du SIVU : Sélection des sauveteurs affectés à la surveillance des baignades au profit de la commune – Conception, organisation, mise en place et exploitation d'une épreuve physique significative avec classement de 1 à x – Épreuve réalisée sur une ½ journée à moindre coût pour la commune (sécurisation juridique du recrutement).

Eric LENDRES précise que dans les 3 premiers cas il sera préférable que les sauveteurs opérationnels concernés soient passés, avec succès, par la sélection du SIVU. En effet, cette disposition permettra la sécurisation juridique de la Commune en cas d'accident de sauveteur.

La discussion porte ensuite sur la possibilité qu'aurait la municipalité de mettre en place des « Points de prévention de la noyade » sur certaines plages lors des week-ends de forte affluence avant saison (mai et début juin) comme le fait la Mairie de Biarritz.

Eric LENDRES précise qu'il convient de regarder la faisabilité juridique de telles dispositions afin de ne pas fragiliser la Commune ou le Club en cas d'accident.

Fred COLLEDANI prendra l'attache du responsable des baignades et des postes de secours de la ville de Biarritz (Jean-Philippe Oustalet) afin d'échanger sur ce dispositif et sur l'analyse juridique ayant prévalu.

Une note de synthèse, à l'attention de Monsieur le Maire, sera réalisée sur cet objet.

Les incidences logistiques et financières d'un tel dispositif devront également être évaluées.

6- Section Sportive Lycée d'Andernos

Pascal LARMINACH présente la future Section Sportive Sauvetage Sportif du Lycée d'Andernos :

Le Lycée d'Andernos a reçu l'accord du Rectorat pour l'ouverture d'une Section sportive de Sauvetage Sportif au Lycée d'Andernos dès la rentrée 2018.

Les Lycées étant astreints à 2 Sections sportives maximum, la Section Sauvetage viendra remplacer la section Football du Lycée.

La Section sportive Sauvetage s'appuiera sur les infrastructures du Club de Sauvetage de l'Horizon Cap-Ferret.

Ceci pré suppose que le Club mette à la disposition de la Section son matériel et son encadrement (Brevet d'Etat) gratuitement.

La Section sera composée de 8 élèves maximum sélectionnés sur des critères sportifs et scolaires (dossier scolaire, épreuves sportives et entretien oral). La sélection s'effectuera dès le mois de juin 2018. Pascal LARMINACH sera l'enseignant référent.

Les élèves bénéficieront de 2 créneaux d'entraînement en semaine à partir de 16h00. L'un de ces créneaux sera en piscine, l'autre en milieu naturel.

Les élèves seront obligatoirement licenciés dans un Club FFSS.

Une convention entre le Club et le Lycée d'Andernos sera rédigée. L'encadrement du Club prendra en charge les élèves dès la sortie du lycée jusqu'à leur retour. Les déplacements à la piscine ne nécessiteront pas l'organisation d'un transport. En revanche, les séances en milieu naturel (plage du Grand-Crohote ou plage de l'Horizon ou plage du Mimbeau) nécessiteront la mise à disposition d'un minibus 9 places.

L'achat d'un minibus par le Club n'est pas envisagé ni à moyen terme ni à long terme (Sujet plusieurs fois évoqué - Voir justifications dans précédents CoDir).

Pascal LARMINACH fait part de cette problématique à Eric LENDRES qui précise que la municipalité dispose de 2 minibus 9 places dédiés aux associations mais que le plan de charge est déjà très complet. Toutefois, celui-ci se rapproche des responsables concernés afin d'étudier la faisabilité d'une mise à disposition d'un minibus une fois par semaine de 16h00 à 18h00 (à priori le jeudi) hors vacances scolaires dès la rentrée 2018.

Une convention de mise à disposition liera le Club à la Mairie. Sous réserve de cet accord, le minibus sera pris en charge par un cadre du Club vers 15h30 pour être remisé au même endroit vers 18h30.

Dans le cas où la plage du Grand-Crohote serait retenue comme site d'entraînement, Pascal LARMINACH se rapprochera des responsables de la Maison de la Glisse afin d'étudier les possibilités de mutualisation de cette dernière.

7- Article « Revue de la Presqu'île »

Les responsables du Club demandent la possibilité de faire paraître un article conséquent sur les activités du Club sur une prochaine édition de la « Revue de la Presqu'île » et à l'issue d'une première saison de fonctionnement.

Eric LENDRES précise que l'édition du printemps est certainement bouclée et que cette proposition ne pourrait prendre effet que pour l'édition de l'été.

Il précise également que, sous réserve d'acceptation, cet article pourrait prendre la forme d'un reportage associé à des interviews de jeunes adhérents et des responsables du Club.

Eric prend l'attache de Aurélie DELABRE afin d'étudier l'opportunité et la faisabilité de cet article.

Fait à Lège Cap-Ferret le 11 mars 2018.

Le Secrétaire Général
Fred COLLEDANI

